

Réseau pilote « captages »

Comment et pourquoi un projet d'exploitation pour la protection des captages d'eau en montagne ?

La question, le contexte :

A l'inverse des zones de plaines où les pollutions de l'eau sont de nature chimique (pesticides, nitrates, phosphore), les zones de montagne sont caractérisées par une mauvaise qualité microbiologique. Les services sanitaires des départements 38, 73, 74 relèvent de façon unanime la dominance et la **fréquence des contaminations microbiologiques des captages d'eau potable**. C'est 20% de la population de ces départements qui est concernée par ces problèmes. La situation est équivalente sur un certain nombre d'autres départements de la région Rhône Alpes (Drôme, Ardèche). Pour maîtriser de telles pollutions, **la législation impose aux collectivités distributrices d'eau la mise en place de périmètres de protection des captages**, dont les dimensions et les modalités d'utilisation sont fixées sur la base d'une expertise hydrogéologique.

Les sources des contamination sont liées à l'habitat, la faune sauvage et l'activité agricole, avec pour cette dernière, des dégradations qui découlent d'une utilisation agricole normale et courante des sols (épandages de fumures organiques, pâturages).

Dans la lutte contre les pollutions d'origine agricole, **les servitudes sont souvent mal acceptées et mal intégrées dans les exploitations**, dans la mesure où les caractéristiques des milieux (sols, climat) et le fonctionnement des exploitations sont mal pris en compte ; **ceci ne garantit pas une haute protection de l'eau**. L'urbanisation de la montagne amène une diminution régulière des surfaces potentielles d'épandage et **à terme la viabilité de certaines exploitations est compromise si l'agriculture n'acquière pas rapidement des outils innovants pour raisonner l'épandage des matières organiques**.

Le projet :

Il découle de travaux réalisés dans le cadre du programme de recherche du GIS Alpes du Nord, portant sur la contamination microbiologique d'origine agricole diffuse de l'eau : on se propose de tester sur des sites pilotes interdépartementaux, des méthodes de diagnostic et de construction concertée des alternatives de prévention des contaminations. Il s'agit d'intégrer les potentiels de survie et de transfert des micro-organismes fécaux, le potentiel épurateur du milieu, variable selon les conditions climatiques, pédologiques et les modalités de conduite des surfaces fourragères. **Sur la base d'une concertation entre l'ensemble des partenaires** (agriculteurs, services sanitaires, collectivités, hydrogéologues), **un projet technique de protection de l'eau est mis en place dans les exploitations agricoles**. Il définit les modalités de gestion des matières organiques (plan de fumure, circuit de pâturage, pratiques préventives). Les exploitations sont dotées d'un système d'indicateurs environnementaux pour l'aide à la décision et le contrôle des pratiques en fonction des événements climatiques et du déroulement de la saison.

Les résultats attendus :

La portée du travail est de mettre en œuvre des servitudes et des cahiers des charges auto-contrôlés, cohérents vis à vis du fonctionnement des exploitations agricoles et de la protection de l'eau.

Les partenaires de l'opération :

Maître d'ouvrage de l'action : SUACI Alpes du Nord

Maîtres d'œuvre du projet : SUACI/GIS Alpes du Nord, Chambres d'agriculture 73, 74, 38, INRA, Université Savoie, DDASS 73, 73, 38, Conseils généraux 38, 73, 74, communes de Féternes (74), St Pierre en Faucigny (74), St François de Sales (73), Saint Paul sur Yenne (73), Miribel les Echelles (38), Valencogne (38).

L'opération bénéficie de soutiens financiers des Conseils Généraux et de l'Agence de l'Eau RMC.